

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-005-17740/25/BM

■ Adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire et paiement de la cotisation 2025 **119050**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

A travers l'Agenda Métropolitain du Développement Economique et le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable (SPASER), la Métropole pose des objectifs clairs en matière d'Economie sociale et solidaire (ESS). Elle poursuit une politique territoriale ambitieuse et structurée visant à promouvoir des entreprises plus vertueuses à travers l'accompagnement des projets ESS et l'exemplarité des achats métropolitains.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) favorisent un développement économique inclusif au service des habitants en proposant des services adaptés aux besoins locaux. Présentes sur l'ensemble du territoire métropolitain, elles portent des activités intégrant des modèles économiques durables ayant un impact positif sur les plans social et environnemental. En outre, les structures de l'ESS constituent un moteur puissant de création d'emplois avec 74 867 salarié·e·s réparti·e·s dans 5 591 établissements, contribuant ainsi à la distribution de 1,9 milliard d'euros de salaires bruts dans l'économie. Ainsi, elle représente plus d'1 emploi sur 10, ce qui en fait un acteur majeur dans l'ensemble de l'économie métropolitaine.

À l'heure où les enjeux de développement durable sont de plus en plus prégnants, l'entrepreneuriat social et solidaire incarne une vision novatrice de l'économie, où le succès commercial n'est pas simplement mesuré en termes de profits, mais également en fonction de son impact positif pour le territoire et ses habitants. La Métropole engage ainsi une politique volontariste en matière d'appui à l'entrepreneuriat social et solidaire s'inscrivant dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques. La Métropole se positionne ainsi comme un acteur contribuant au développement de l'entrepreneuriat engagé en structurant son intervention en cohérence avec l'action menée par la Région et en réponse aux besoins exprimés par les opérateurs de cet écosystème. L'intervention de la Métropole sur ces enjeux devrait se consolider dans les années à venir et nécessiter l'appui d'acteurs tel que le RTES.

Le RTES (Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire) est une association qui regroupe des collectivités locales françaises (communes, départements, régions, etc.) engagées dans la promotion et le soutien de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Créé en 2000, le RTES joue un rôle clé en facilitant l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre collectivités pour le développement d'une économie locale inclusive, durable et solidaire.

Le RTES réunit aujourd'hui plus de 190 collectivités, régions, départements, intercommunalités et communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale. Créateur de liens, il met en relation les collectivités partageant des enjeux et questionnements similaires dans la mise en place de politiques de soutien à l'économie sociale et solidaire. Espace ressources, il capitalise les expériences des collectivités adhérentes, en favorise le partage, forme et informe élus et techniciens. Une charte a été élaborée pour définir les principes partagés par les collectivités adhérentes.

Force de propositions, il porte la voix de ses collectivités adhérentes pour renforcer la place de l'ESS dans les politiques publiques locales, nationale et européenne. Le Réseau est notamment à l'initiative de la déclaration des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS et de l'appel national des élus locaux pour une économie sociale et solidaire. Parmi les signataires, on retrouve

l'Association des Régions de France (ARF), l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Association des Maires de France (AMF), l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), l'Association des Maires de Grandes villes de France (AMGVF) et l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF).

Ainsi, Le RTES représente un acteur clé pour le déploiement et la mise en visibilité de l'action de la Métropole sur les politiques publiques en matière d'ESS.

En effet, l'adhésion au réseau permet d'accroître la visibilité de l'action de la Métropole sur ces enjeux, notamment à travers des témoignages lors d'événements de portée nationale, renforçant ainsi l'attractivité de son territoire.

La Métropole peut ainsi bénéficier d'une expertise technique lui permettant d'explorer les possibilités de son intervention et notamment sur l'identification de financement européens, nationaux ou régionaux. L'échange avec les autres collectivités faciliterait le partage d'expériences, de bilans et permettrait de réfléchir à l'articulation entre les différents niveaux de collectivités.

En s'inscrivant dans cette démarche, la Métropole renforce sa dynamique locale au profit d'une économie plus juste, inclusive et respectueuse de l'environnement. Il apparaît clairement que ce réseau est un levier essentiel pour structurer et amplifier l'action de la Métropole en faveur d'une économie de proximité à impact.

Dans ce cadre, il est proposé d'adhérer pour l'année 2025 au Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 3 960 € conformément au tarif voté.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 033-10482/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 approuvant l'adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire constitue un acteur essentiel pour la Métropole Aix-Marseille-Provence dans sa volonté d'agir en faveur d'un développement économique de proximité, plus inclusif, axe fort du nouvel Agenda du développement économique ;
- Que compte tenu de l'intérêt que présente l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association, il est proposé d'adhérer à cette association pour l'année 2025 et d'approuver le montant de la cotisation correspondant.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire ainsi que le paiement de la cotisation 2025 d'un montant de 3 960 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 de la Métropole, en section de fonctionnement, Chapitre 011 – Nature 6281 – Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous politique « Développent économiques, attractivité territoriale et relations internationales, et du programme « Développement économique, attractivité et relation internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY